



## Dégâts des eaux et travaux approximatifs

-----  
Par Atchoum

Bonjour/ Bonsoir,

j'espère être au bon endroit...

Voilà, il y a quelques mois j'ai subi un dégâts des eaux. La source venait d'une conduite d'eau d'un appartement au dessus.

C'était mon premier et j'ai très mal géré la chose. J'ai bien fait ma déclaration de sinistre, prévenu l'agence, couru derrière le proprio de l'appart' d'où venait la fuite pour avoir les infos... MAIS : lors de l'expertise, la représentante de la propriétaire a demandé que les travaux ne dépassent pas une certaine somme. Et pour cause, j'ai appris que cela évitait à l'assurance de la propriétaire d'intervenir (et accessoirement que je pouvais me faire radier de mon assurance au bout de 2 ou 3 sinistres), donc ça lui retirait une épine du pied.

L'assureur a accédé à sa demande ( et qui était le même que celui de l'appartement d'où venait le sinistre et qui a dû banquer pour toute la colonne soit 5 appartements). Après avoir dû relancer l'entrepreneur (conseillé par l'assureur et qui s'est avéré être une bonne connaissance à lui) et l'assurance les travaux ont eu lieu. Le devis, auquel je n'ai pas eu accès dans le détail a été négocié (c'est tout ce que je sais).

Problème les finitions sont, disons, approximatives.

Des clous ont mal été enfoncés dans les plinthes, certaines ont pris des "coups", du papier peint à été déchiré par endroit mais surtout : ma porte de salle de bain ne ferme plus, possiblement à cause de la barre de seuil qui d'ailleurs bouge beaucoup. Elles sont juste collées et non vissées comme les précédentes mais je ne suis pas sûre que ce soit normal.

Ah et le sol, du même type que le précédent est une sorte de trampoline, comme si il y avait de l'air en dessous. Pareil, je ne sais pas si ça va s'estomper ou pas.

Question maintenant : je cours après l'agence pour qu'elle joue l'inspecteur des travaux finis.

Peut-elle me demander de faire repasser l'artisan et de tout refaire ? (j'ai campé dans mon salon pendant 3 mois j'ai pas envie de remettre ça).

L'agence a-t-elle des obligations ? Puis-je lui demander d'avoir une porte de salle de bain qui ferme et de faire refixer les barres de seuil ? Est-ce à moi de rappeler l'artisan et de faire toutes les démarches ?

Et surtout ai-je un moyen d'éviter que les dégâts causés au papier et aux plinthes me retombent dessus ? C'est minime mais ça m'embêterait que ma caution serve à combler le manque de budget des travaux. =/

Merci de m'avoir lu,

Atchoum

-----  
Par Atchoum

Bonjour,

je reviens vers vous car il y a eu du nouveau.

J'ai enfin réussi à contacter l'agence pour demander à la gestionnaire de passer voir le résultat des travaux comme elle avait dit qu'elle le ferait.

Comme j'ai tenté de la joindre plusieurs fois sans succès, j'ai mentionné dans mon dernier mail que certaines finitions me laissaient perplexe, tout en précisant que je n'étais pas artisan.

Bilan : elle n'a pas l'intention de passer et me demande de rappeler l'artisan si j'estime que c'est mal fait. Et d'envoyer ensuite des photos pour qu'elle puisse classer le dossier.

1) N'est-elle pas "un peu" en train de me demander de faire son travail ?

2) Ai-je une légitimité à rappeler l'artisan alors que les travaux n'ont fait l'objet d'aucune inspection de la part de l'agence qui loue le bien (je ne suis pas propriétaire)

3) Compte tenu que cette dame a demandé à ce que le devis ne dépasse pas 1600 euros, et que cela a abouti à ce résultat, l'artisan peut-il refaire à ses frais les choses qui ne vont pas ?

4) Est-ce légal de me demander de régler la chose par photos ? N'est-elle pas dans l'obligation de se déplacer dans le logement ?

En vous souhaitant une belle fin de semaine.